

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 23 JANVIER 2024 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - J-M. CARCELLER - J-F. CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

EXCUSES : M. AZEMA (procuration à R. AFFRE) - S. MANRESA (procuration à V. DOUVILLE DE FRANSSU).

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Nicole VINUELAS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Nicole VINUELAS, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.
- 2/ Imputation des dépenses du secteur public local.
- 3/ Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Henri Bouisset.
- 4/ Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour la rénovation de l'éclairage des courts de tennis.
- 5/ Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la réhabilitation d'une aile de l'Hôtel de Ville.

6/ Demande de subvention au Département pour la rénovation de la bibliothèque municipale.

7/ Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

8/ Révision des tarifs de la salle polyvalente.

9/ Création d'un emploi permanent pour recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique.

10/ Questions diverses.

1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire expose qu'afin de pouvoir liquider les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget primitif 2023 à savoir :

Pour le budget communal : $910\ 322 / 4 = 227\ 580.50\ €$

Pour le budget du service Eau et assainissement : $878\ 762 / 4 = 219\ 690.50\ €$

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de mandater lesdites dépenses à hauteur de ces montants. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

2/ Imputation des dépenses du secteur public local.

Conformément à la circulaire préfectorale du 27 décembre 2001, Monsieur le Maire propose que les biens meubles figurant dans la liste annexée à ladite circulaire et dont la valeur est inférieure à 500 € TTC puissent être considérés comme valeur immobilisée.

Sa proposition est validée à l'unanimité.

3/ Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour la rénovation thermique du groupe scolaire Henri Bouisset.

Monsieur le Maire expose que l'Etat a décidé d'apporter son aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics au travers du Fonds Vert. Dans ce cadre-là, les établissements scolaires bénéficient d'une priorité en raison de leur caractère symbolique et des multiples gains associés qu'il s'agisse des économies d'énergie pour la collectivité ou du confort des élèves et des enseignants.

Notre école ne dispose d'aucune isolation. Le devis présenté prévoit l'isolation du plafond sous dalles, du plancher et des combles pour un montant de 36 750 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de déposer une demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert. Sa demande est validée à l'unanimité.

4/ Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour la rénovation de l'éclairage des courts de tennis.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'an dernier, nous avons déposé une demande d'aide à l'Etat au titre du Fonds vert pour la rénovation de l'éclairage des courts de tennis. Ce

projet n'ayant pas été retenu en 2023, il propose de le représenter en 2024. Le devis a dû être actualisé et s'élève maintenant à 18 600 € HT (17 704 € en 2023).

Sa proposition est validée à l'unanimité.

5/ Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la réhabilitation d'une aile de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2019, la commune avait investi dans la rénovation d'un appartement au 2^{ème} étage destiné initialement à accueillir un policier municipal. Ce logement n'a été jamais utilisé à ce jour.

Afin de rentabiliser cet investissement de 56 138 €, il conviendrait de le rendre accessible indépendamment de la mairie mais ces travaux ne sont éligibles à aucune aide.

Pour qu'ils soient pris en charge financièrement, il conviendrait de les associer à un projet porteur d'aides.

Monsieur le Maire propose de créer une salle de réunion dans une pièce attenante à ce logement.

Il précise que nous sommes en attente de devis pour la sécurisation et l'isolation de la cage d'escalier ainsi que l'isolation et la mise aux normes électrique de l'ancienne salle de danse.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande d'aide au titre de la DETR 2024 avant le 31 janvier 2024. Le Conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité.

6/ Demande de subvention au Département pour la rénovation de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une erreur de devis, il y a lieu de représenter notre demande d'aide pour l'acquisition d'équipements pour la bibliothèque auprès du Département. Ainsi, le véritable montant du devis s'élève à 1 734.15 €.

Un nouveau dossier doit être déposé auprès du Département. Le Conseil Municipal acte la modification du devis et valide le dépôt du dossier ainsi modifié auprès de la Direction de la Lecture Publique Départementale.

7/ Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'Hérault Energies a actualisé la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services auquel nous avons adhéré le 01/01/2022.

Il propose d'approuver la nouvelle convention ainsi actualisée. Le Conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité.

8/ Révision des tarifs de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les tarifs de location de la salle polyvalente n'ont pas été revus depuis l'année 2000. Or, les factures énergétiques ont considérablement augmenté depuis cette date.

Il propose d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} février 2024 :

- Pour les résidents de la commune : 250 € (tarif unique) avec caution de 500 €
- Pour les habitants de la communauté de communes Sud-Hérault : 1 200 € avec caution de 1 000 €.

Le Conseil Municipal valide ses propositions à l'unanimité.

9/ Création d'un emploi permanent pour recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi offre la possibilité aux communes de moins de 1 000 habitants de créer un emploi permanent qui devra être prioritairement pourvu par un fonctionnaire mais à défaut pourra être occupé par un agent contractuel.

Ne connaissant pas l'issue du transfert de la compétence « Eau et Assainissement », la collectivité ne peut envisager la titularisation d'un nouvel agent. Aussi, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique et demande l'autorisation de recruter, à compter du 1^{er} février 2024, un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique, ceci afin de pallier les besoins du service technique.

Le Conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité et consent au recrutement d'un agent technique, sur le fondement de l'article précité, pour une durée déterminée d'un an.

10/ Questions diverses.

- Remplacement de Madame Chantal ORTIZ à l'entretien de l'école maternelle :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Chantal ORTIZ a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2024. Il propose que son poste soit assuré par le personnel actuellement en fonction de façon à optimiser la quotité horaire de travail de l'ensemble du personnel.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

- Libération d'un logement communal au 31 janvier 2024 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement situé 1 rue Jules Ferry, 1^{er} étage, aile gauche, porte gauche va se libérer au 31 janvier 2024. Considérant les candidatures déposées, il propose que le logement soit attribué à Monsieur et Madame LESAGE Axel dont les 3 enfants sont scolarisés à l'école de Cruzy.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

- Installation d'un composteur :

Monsieur le Maire expose que, depuis le 1^{er} janvier 2024, il n'est plus possible de jeter les déchets organiques dans la poubelle habituelle. Ainsi, la communauté de communes a installé un composteur derrière la salle polyvalente afin de recueillir les déchets organiques et préserver l'environnement. Une réunion publique sera organisée le 6 février, à 18 h, à la salle polyvalente pour une information complète de la population sur le sujet.

- TAD (Transport à la Demande) : Monsieur le Maire a été sollicité par la tranche de population la plus âgée de la commune pour la mise en place d'un Transport à la Demande afin de permettre aux personnes âgées de se rendre à un rendez-vous médical ou de faire leurs courses au supermarché.

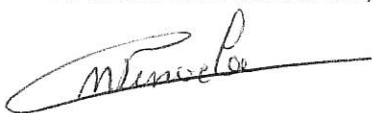
Monsieur le Maire considère que cette mission est de la compétence de la communauté de communes Sud-Hérault à laquelle il a confié ce dossier en l'appuyant fortement.

- Actualités de l'ACAP (Association Culturelle, Archéologique et Paléontologique) : Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de fouilles, les ossements d'un dinosaure long de 15 m ont été découverts sur le site archéologique de Montredon, sur la commune de Montouliers. Ces ossements vont être mis dans un moule et transportés au laboratoire-musée de Cruzy. La télévision FR3 viendra couvrir cet événement, le 1^{er} février 2024.

- Bornes de recharge pour les véhicules électriques : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes va établir un schéma directeur qui déterminera les besoins de ses communes membres en bornes de recharge de véhicule électrique. Ainsi, en fonction de la fréquentation de notre territoire (axes routiers et lieux touristiques) et de nos besoins, une ou plusieurs bornes de recharge pourraient être implantées sur le territoire communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 25.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

